

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00856

Numéro SIREN : 419 334 586

Nom ou dénomination : PREMIERE PIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2021 sous le numéro de dépôt 17721

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SARL PREMIERE PIERRE		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.622...)	DA	7 622		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * FJ)	DG	3 743 727		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	718 129		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	4 470 240		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (III)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 184		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	71 205		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	432 369		
	Dettes fiscales et sociales	DY	82 613		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 666		
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	FB	19 318		
TOTAL (IV)	FC	612 354			
	Ecart de conversion passif *	FD			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 082 594		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	612 354			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 184			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue } biens *	FD		FE	FF	
		FG	814 644	FI	FI	814 644
		services *				
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	814 644	FK	FL	814 644
	Production stockée *				FM	40 956
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	1 017
	Autres produits (1) (11)				FQ	5
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	856 622	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	580 124	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	3 639	
	Salaires et traitements *			FY	90 651	
	Charges sociales (10)			FZ	24 556	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations }	- dotations aux amortissements *	GA	3 025	
			- dotations aux provisions	GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	900
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	10	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	702 906	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	153 717
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	743 129	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	4 958	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	748 087	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	12 558	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	54 590	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	67 148	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	680 939
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	834 655

(RENYOIS : voir tableau n° 263) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

SAGE Expert-comptables Inowr 2020 - Entreprise

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL PREMIERE PIERRE		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		IIB	6 387	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		IIC		
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)		IID	6 387	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		IIIE	128	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		IIIF	1 589	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		IIIG		
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)		IIH	1 717	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				IIJ	4 669
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	IIK		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	IIK	121 196	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IIH	1 611 095
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IIH	892 967
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IIH	718 129
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		IIIO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières		IIY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IIIG	
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *		IIIP	6 735
		Dont - Crédit-bail immobilier		IIIQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IIH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IIK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IIIX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(7)	Dont transferts de charges		A1	1 017
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7		
(7)	Dont cotisations complémentaires personnelles : obligatoires		A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
AMENDES				128	
REGUL SORTIE/CESSION PARTS SOCIALES				20	20
REGLEMENT DIDEROT CLOTURE				1 569	
P/ SOLDE FOURNISSEURS PRESCRIT				6 367	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N-1	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP-N°2054-SD-2020

Désignation de l'entreprise		SARL PREMIERE PIERRE		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
				Conservées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		DB					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	4 662	KE					
CORPORELLES	Terrains			KG		KH					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Autres immobilisations corporelles	Dont Composants	M2		KP		KQ			
			Dont Composants	M3		KS		KT			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	93 612	KW		KX	4 193		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY	679	KZ		LA			
	Matériel de transport *			LB	60 521	LC		LD	5 600		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF		LG			
	Emballages récupérables et divers *			LH		LI		LJ	3 575		
	Immobilisations corporelles en cours			LK		LL		LM			
	Avances et acomptes			LN	154 811	LO		LP	13 368		
	TOTAL III										
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T			
	Autres participations			8U	42 210	8V		8W			
	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	57 614	IU		IV			
	TOTAL IV			LQ	99 824	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	259 297	0H		0J	13 368		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		C0		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	4 662	IX	4 662		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
	Installations générales, agencements* et am. des constructions	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
			Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	97 805	MO	97 805
	Matériel de transport	IV		MP		MQ	679	MR	679		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	66 120	MU	66 120		
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	3 575	NB	3 575		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III	IY		NG		NH	168 179	NI	168 179		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		0U		M7		0W		
		Autres participations	I0		0X	20	0Y	42 190	0Z	1 906	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	57 614	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	20	NK	99 804	2H	1 906		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K	20	0L	272 645	0M	174 747

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL PREMIERE PIERRE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL PREMIERE PIERRE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	4 662	PF		PG		PH				4 662	
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PI		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	93 445	QE	303	QF		QG				93 748	
	Matériel de transport	QH	387	QI	136	QJ		QK				523	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	58 018	QM	2 586	QN		QO				60 604	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
TOTAL III		QU	151 850	QV	3 025	QW		QX				154 875	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)		EN	156 512	EP	3 025	EQ		ER				159 537	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immob. amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5						N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9						Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7						Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4						R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2						S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9						T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7							T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5						U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3						V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1						W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8						X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7						X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM								NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NI	NL						NV	
Total général à la fin de l'exercice (NP + NQ + NR)	NW		NS + NT + NU	NY		NW - NY		NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*											
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								/9			/8		
Primes de remboursement des obligations								SP			SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		SARL PREMIERE PIERRE			Néant <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	1	2		3		4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations salariales	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		6J	6K	6L	6M	
		9U	9V	9W	9X	38 000
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	900
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	12 558
TOTAL III	7B	7C	7D	7E	51 458	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F	51 458	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.						10

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SARL PREMIERE PIERRE				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	57 614	UV		UW	57 614	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 076		1 076			
	Autres créances clients	UX	8 413		8 413			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (CO))	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	LZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	89 059		89 059		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	3 240 173		3 240 173			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 613		5 613			
	Charges constatées d'avance	VS	4 332		4 332			
	TOTAUX		VT	3 406 280	VU	3 348 666	VV	57 614
	REAVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 184	4 184			
		à plus d'1 an à l'origine	VII					
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A						
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	432 369		432 369			
	Personnel et comptes rattachés	8C	12 615		12 615			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	13 370		13 370			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	54 044		54 044			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 573		1 573			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 011		1 011			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	2 666		2 666			
	Groupe et associés (2)	VI	71 205		71 205			
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K						
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
	Produits constatés d'avance	8L	19 318		19 318			
TOTAUX		VY	612 354	VZ	612 354			
REAVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire.



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL PREMIERE PIERRE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N ₁ clos le 31/03/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	718 129
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-I du C.G.I.)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-I du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	2 046	XE	2 951	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	905			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249-sexies D)	RB				
	Amendes et pénalités	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 395-J bis)	XX				
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							L7	121 196
	Quote-part	WL	1 178 165	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209-B du CGI	L7		K7	1 178 165	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme								
	- imposés aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	- imposés au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *							WN	
	- Plus-values nettes à court terme							WO	
- Plus-values soumises au régime des fusions									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exercée)	SW		WQ	54 196	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par le PARE (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	2 074 637	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme								
	- imposés au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	- imposés au taux de 0 %							WII	
	- imposés au taux de 19 %							WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)									
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
Majoration d'amortissement *									
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - reprise (entreprises en difficulté et créées)	K9	Entreprises nouvelles (cf. ci-dessus)	L2	Consolidation des entreprises (art. 44-sexies A)	L5			
	Faible de compétence hors CFE (art. 44 undecies)	L6	Valeur investissements immobiliers (art. 206)	R3	Zone de restauration de la déforestation (art. 206)	PA			
	ZIR-TE (art. 44 octies et septies A)	OV	Région d'emploi à re-brasser (art. 44 bissexies)	IF	Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecies)	XC			
	Région urbaine à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement économique (art. 44 quaterdecies)	PB			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	donc déduction exceptionnelle art. 206	X9	donc déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YII	donc déduction exceptionnelle art. 206-2	YC	XG	754 125
donc déduction exceptionnelle art. 206 bis		YA	donc déduction exceptionnelle art. 206 bis-2	YB	assurance dégrèver partie report en attente de décompte	ZI			
donc déduction exceptionnelle art. 206 bis-3		YD							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	1 624 097	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	450 540		
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZI			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	450 540	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire.

PREMIERE PIERRE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45euros
Siège social : 200 avenue Gambetta
34400 LUNEL

419 334 586 RCS MONTPELLIER

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 MARS 2021**

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2020, se soldant par un bénéfice de 718.129 euros :

- Au compte « autres réserves » 718.129 euros
dont le solde est ainsi porté de 3.743.727 € à 4.461.856 €

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos	Montant des revenus distribués	Revenus distribués non éligibles à la réfaction	Revenus distribués éligibles à la réfaction
30.09.2019	400.000 €**	400.000 €	
30.09.2018	/	/	
30.06.2017	/	/	

* étant précisé que ladite distribution de dividendes a été décidée par les associés en date du 9 décembre 2020 et prélevée sur les réserves.

* étant précisé que ladite distribution de dividendes a été décidée par les associés en date du 17 octobre 2017 et prélevée sur les réserves.

Cette résolution a été adoptée par l'associée unique.

Certifié conforme
La Gérance

